



# SECURITE ENTREPRISES EXTERIEURES NIVEAU 2 (RECYCLAGE)

## RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

*Le Décret 92-158 du 20/02/1992 traite des interventions réalisées par des entreprises extérieures, dans une entreprise utilisatrice. Cette formation est exigée sur les sites industriels faisant intervenir des entreprises extérieures, notamment dans les usines chimiques, pétrochimiques et raffineries dépendant de l'UIC ou de l'UFIP.*

## OBJECTIFS

- ◆ Avoir conscience de sa responsabilité en tant que personnel d'encadrement des entreprises extérieures intervenant sur sites industriels.
- ◆ Suivre l'évolution du cadre réglementaire et de la jurisprudence relative aux obligations de sécurité.
- ◆ Vérifier sa maîtrise de l'évaluation des risques, de l'élaboration du plan de prévention et des procédures associées
- ◆ Témoigner de l'application des procédures de prévention et de protection
- ◆ Renforcer sa culture sécurité.

## PROGRAMME :

### ◆ RAPPELS FONDAMENTAUX

- \* Evaluation des connaissances (QCM 20 questions)
- \* Le taux de fréquence et le taux de gravité
- \* Statistiques nationales/régionales, et par branches d'activités

### ◆ EVALUATION DES RISQUES ET DEFINITION DES MESURES DE PREVENTION/PROTECTION

- \* Identification des risques et des moyens de prévention à partir de cas illustrés
- \* Rappel sur la méthodologie d'analyse de risques à l'aide d'exemples
- \* Etude(s) de cas avec mise en situation

### ◆ RAPPELS ET EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

- \* Le contexte réglementaire : Les principes généraux de prévention, l'évaluation des risques et le document unique, la réglementation relative à l'intervention des entreprises extérieures...
- \* Evolutions réglementaires
- \* Etude(s) de cas avec mise en situation (jeu de rôles)

### ◆ RESPONSABILITE PENALE

- \* La responsabilité en fonction des niveaux hiérarchiques
- \* La délégation de pouvoirs
- \* Les principaux délits
- \* Les sanctions
- \* Les exemples de jurisprudence

### ◆ TECHNIQUES DE GESTION DE LA SECURITE

- \* Informer le personnel intervenant
- \* Vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention
- \* Etre réactif à tout changement de situation de travail
- \* Savoir réagir face au droit de retrait pour danger grave et imminent
- \* Mises en situation lors de la présentation d'outils tels que :
  - Techniques d'animation de flash sécurité, causerie
  - Pédagogie de présentation de plan de prévention
  - Techniques de redite et de reformulation
  - Techniques de sensibilisation au port des EPI

### ◆ CONCLUSION

## METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, habilité par l'UIC, expérimenté dans la prévention des risques sur sites industriels et la formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à trouver des solutions face à des situations variées, basées sur des cas concrets (échanges d'expériences entre formateur et stagiaires appartenant à au moins à 2 corps de métiers différents).

## PUBLIC CONCERNE :

Personnel encadrant des opérateurs intervenant sur site industriel, et signataire des documents tels que plan de prévention, autorisation, permis de travail...

## NOMBRE DE PARTICIPANTS :

12 personnes par session (avec un maximum de 15)

## PRE-REQUIS :

- ◆ Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé)
- ◆ Avoir un certificat N2 en cours de validité.

## DUREE DE LA FORMATION : 2 jours (14 heures)

## EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ Cette formation fait l'objet d'un contrôle de connaissances par QCM, suivi d'une correction collective.
- ◆ Une attestation de stage est remise à l'issue de la formation. En cas de réussite au QCM, une carte est remise à l'employeur afin qu'il puisse délivrer l'habilitation.
- ◆ La validité de la formation est de 4 ans.

## MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.